

M^o 141.



Monsieur Depuis que partent de ce pays les
nous cest s'est vécu continuellement combien d'un voyage n'a
d'ennuis et soucis : cela a fait plus de plaisir plus de mal
les malades de se consoler, où l'amitié, que de s'organiser. Et
me plus vous levez, que le mal si grande me m'aît aucunement
touché, quand le mal étoit que par contagion, moi qui d'ailleurs
suis plus sensible au mal des publics que aux malades propres, qui
n'ont aussi pendant la fêteresse que à la mort se retrouvent des
quelques excusés de mon siège si long / La douleur et le
chagrin est de sois même morte et le temps fait à notre retour
comme d'une autre favorable et belles j'aurai fait pour mon épouse paroles
et sautant en pied, je ferme les yeux et le poindre vers
le ciel d'où une main de Dieu procede / pour la recevoir en
quelque étrange aspect sauf que remplie de miséricorde et générosité
puissances trouvons les moindres de vous en rebelle les humbles,
je ferme les yeux, que volontairement confessions vous de faire : ce
que je veux désigner de tout, si la bonne fortune m'offre
la bon rencontre de vous pourvoir visiter : lorsque je me suis
jeté que la Ville de Maastricht, lorsque, j'espérai qu'il n'y a
point de succès immédiato. Ayant le bonheur de vous
veux faire pour la continuation d'un passeport, que vous aurez
de terminer, à la fin de mois d'Octobre, des papiers, pour Philippe
d'auvergne R^e du Burdinus fet et pour un décret, qui est
copié au décret d'Avril passé / si vous plairat donc que le con-
fident pour le décret suivant : savoir Mai cet . et si je
vous plairait nous suggérer quelque moyen plus assuré, pour la con-
servation, de l'interrogatoire des mondés impairs, qui n'ont pas été prélevé
il faudra que il portez la cause aux autorités, des mauvais passeurs,
et n'ôte l'interrogatoire grandement obligé à votre grâce.

Les frais nécessaires pour le bût, si les acquitterai, ou quand il
vous plairat m'insigner : Et si l'âge assistera du chemin
que faudra, ne rendrois pas moins de me transporter en hôtel, où
si vous permettez me loger, j'aj une maison de Vng Village
appelle Lelouze en la Herbeau / Laguebois je desirerois qu'il
vous permettez de loger, & ce il vous plait m'obliger de
tant que de m'en assurer, mais vous j'attacherois au M^e
Phatius : qui m'auroit apres Votre fauraise assister.

Cette q^e est trop probable pour le grande affaire qui sans doute
vous accablera / Mais ma grande affection ne s'est pas faite
en vain en la memo des jacobins / aussi ne pretiez pas en avoir
d'oppose que une telle partie, plus que si sans

Monsieur

Erichmannus postlimino r^odyt / il se
repent d'avoir fait le vagabond, si j'ay
reçu de la grace, et il sera d'joye auant
lequel j'aurai fait et arrache a tous les amis
de queys vous estes le premit. Il est maintenant
apres de M^e Al / si vous en entrez endroit
plus au long, si je ne craignez en publica
communa pereant. A que ne fait ce que croire
et vous prêtez de vous limiter des vns &c.

Le Lent Vostre

de Wochendes

Je signe au Samedy Matin 2^e Juillet

A Monsieur

Monsieur Hugheins, Chinalier,
Bryg. de Justicier, Considlier et Secré
taire du S. E. le Prince d'Orléans
en Ormeau

